

Décision

Générale

colonial

Décision n° 870 du 25 août 1948 :

n° 870

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 août 1948

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro

31 août 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif pour raison de santé, le milicien de 1re classe, mlle 1147, Ahammed Rayyale, de la 3e compagnie de milice, pour compter du 1er septembre 1948. Le milicien de 1re classe Ahammed Rayyale totalisant 5 ans et 6 mois de service a droit à l'indemnité de licenciement de trois mois de solde nette.